



Ordre du jour

1 – Introduction	2
A – Salutations.....	2
B – Excusées	2
C – Pensée aux membres et amis disparus	2
2 – Réception des jeunes titrés de l'Association	2
3 – Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2022	3
4 – Rapport du président	3
5 – Rapport du caissier	4
6 – Rapport des vérificateurs.....	5
7 – Acceptation des rapports.....	5
8 – Élection des vérificateurs.....	5
9 – Élection du comité et du président.....	6
10 – Présentation des dossiers traités par le comité en 2022.....	6
11 – Propositions individuelles.....	8



1 – Introduction

A – Salutations

Samuel Roch souhaite la bienvenue à :

- Monsieur le Syndic Olivier Gfeller
- Messieurs les conseillers municipaux Caleb Walther, et Florian Chiaradia
- M. Séchaud, agent de proximité de la Police Riviera
- M. Blanc et M. Roch, anciens présidents de notre Association
- M. Gaëtan Dumont, vice président de la société de développement de Charnex
- M. Grégoire Braissant, président de la FSG Chailly
- M. Droguet
- M. Bise

Il souhaite la bienvenue à toutes et tous et remercie les membres et invités pour leur présence.

B – Excusées

Les personnes suivantes se sont excusées :

- M. Philippe Borlat, ancien président de l'Association
- M. Martin de la Société Villageoise de Brent et environs
- Monsieur et Madame Guex, respectivement membre du comité et responsable de locations de la Foge
- M. Pascal Mason, Président de Pro Veytaux
- Mme. Irène Mauroux, secrétaire de la société de développement du Vallon de Villarde
- Monsieur Edouard Fontannaz, Président de l'Association des intérêts de Tavel
- Monsieur et Madame Blaser (+ intervention)
- Madame Brigitte Hofer
- Monsieur Michel Bonjour
- Madame et Monsieur Dedominici

C – Pensée aux membres et amis disparus

Le président propose de partager une pensée émue en mémoire des membres et amis qui nous ont quittés durant l'année 2022.

Il demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

2 – Réception des jeunes titrés de l'Association

Comme de coutume, le comité souhaite récompenser les jeunes qui ont su se démarquer dans leur domaine respectif.

Après notre appel lancé au travers de la convocation à cette assemblée, le comité n'a pas eu d'autres retours que ceux de la FSG Chailly dont les jeunes membres se sont comme d'habitude distingués par de très bons résultats.

Le comité les en félicite et le président passe la parole à Monsieur Grégoire Braissant pour présenter ces jeunes et leur résultat.

Comme de coutume, un petit présent leur est remis.



Dans le cas où d'autres résultats n'auraient pas été communiqués, chacun peut naturellement en faire part et le comité ne manquera pas de les récompenser également.

3 – Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Comme indiqué sur la convocation, le PV ne sera pas relu ce soir. Chacun avait la possibilité de le demander par avance et il est également disponible sur notre site internet ainsi que vers la liste de présence.

La discussion est ouverte au sujet de ce PV ?

Le président demande à l'assemblée de l'accepter en levant la main – avis contraire – abstention.

Le PV de l'assemblée générale 2022 est accepté à l'unanimité.

Mme. Aubort est remerciée pour sa rédaction.

4 – Rapport du président

Le président prend la parole pour son rapport :

« L'année 2022 a été, comme pour toutes et tous et dans tout les domaines, l'année de la reprise de la vue normale. Et c'était vrai aussi pour notre association et ces traditionnelles manifestations !

Comme de coutume, nous nous sommes retrouvés ici même pour notre assemblée générale le 31.03.2022.

La Goûté de Pâques s'est tenu le 13.04.2022 selon une nouvelle formule qui succède à la traditionnelle chasse aux œufs dont nous n'étions pas réellement satisfait. Nous avons donc organisé un Pentathlon de Pâques qui consistait à proposer aux enfants 5 jeux à réaliser pour gagner un lapin de Pâques. Cette formule semble avoir plu et nous la répétons dès la semaine prochaine, le mercredi 05.04.2023 !

La fête des voisins avait lieu dans toute la commune le 20.05.2022 et Chailly a bien entendu eu droit à la sienne. A cette occasion, l'association met à disposition son grill mais la fête est tenue par les habitants qui ont rempli les tables de plats succulents et de breuvages rafraichissant.

Le Bal de l'Été et son désormais traditionnel Chilli con Carne (et sin carne, son pendent végétarien) s'est tenu le 18.06.2022 par un temps radieux ! Cette soirée que nous souhaitons conviviale et festive a tenu ses promesses, la fréquentation était réjouissante et l'ambiance au rendez-vous ! A cette occasion nous avons expérimenté le premier montage de la toile amovible sur la Rue des Fontaines et ce fut un grand succès puisque, sans expérience mais fort d'une équipe de choc, il ne nous a fallu que deux petite heures.

Un peu plus tard dans l'année, la brisolée s'est tenue malgré un vrai temps automnal. Pour autant, les châtaignes ont attiré le monde et la pluie s'est rapidement fait oublier !

Les festivités de Noël ont réuni comme d'habitude les différents centres villageois que compte l'association tout au long de la période de l'Avent. Le verre de vin chaud aux Crêtes et à Baugy permet des rencontres hors du village de Chailly et ceci est bien entendu un des buts incontournables de l'Association. Puis le Père-Noël nous a fait le plaisir de sa venue au village alors que Messieurs Zbinden et Cochard nous ont régalié de leur fameuse soupe aux pois adorée de tous !

La grande nouveauté de cette année et qui m'a personnellement beaucoup ému, a été la venue des élèves du collège de Chailly qui nous ont fait le plaisir immense de chanter les traditionnels chants de



Noël sous la direction experte de Madame Destraz ! Cela faisait bien des années que cette tradition n'avait plus court. Merci aux institutrices du collège pour leur participation très appréciée !

Hors des manifestations ordinaires, un autre projet très réjouissant s'est concrétisé en 2022 puisque, suite à votre vote positif lors de notre dernière Assemblée Générale, notre association a pris possession de l'ancien local des pompiers. En effet la commune dont le préavis était positif lors du vote, a confirmé sa volonté de nous faire profiter de ce lieu et c'est maintenant chose faite ! La fonctionnalité de ces locaux n'est quand à elle pas encore d'actualité puisque que la deuxième partie du projet, à savoir sa rénovation partielle, va être entreprise dans le courant de cette année. Nous remercions infiniment la commune pour leur coopération dans ce projet et nous nous réjouissons de vous faire visiter les lieux en temps opportun !

La suite de aventures continue ! Comme je l'ai énoncé, le gouter de Pâques aura lieu mercredi prochain à la Foge et tous les enfants y sont les bienvenus, accompagné de leur parent bien sûr. Le Bal de l'Été est prévu le 17.06.2023, la brisolée et les festivités de fin d'années auront lieu selon les habitudes !

En revanche, pour que ce programme puisse voir le jour, nous avons besoin d'aide ! Non pas forcément au comité, quoique la porte vous est grande ouverte, mais comme bénévole lors des manifestations. Pour cette année 2023, nous nous sommes fixés comme objectif de mieux planifier nos besoins en bénévoles car même si nous pouvons toujours compter sur un coup de main du voisinage de manière fortuite, nous devons pouvoir nous assurer d'être suffisamment nombreux en fonction des besoins et pour ne pas essouffler les membres du comité qui donnent beaucoup de leur temps.

Oui mais comment savoir quel sont nos besoins me direz-vous ? Eh bien une seule solution : être abonné à notre newsletter en laissant votre adresse mail sur la liste de présence à l'entrée. Par cette newsletter vous recevrez toutes les informations sur les manifestations à venir mais aussi sur nos besoins spécifiques pour les mener à bien. Vous y découvrirez donc le site EHRO sur lequel vous pourrez vous inscrire en deux clics dans une tâche et un horaire donné selon vos disponibilités. Merci d'avance pour votre aide et votre soutien ! »

5 – Rapport du caissier

Karine Aymonier, caissière de l'Association, prends la parole pour son rapport :

« L'exercice 2022 s'est avéré positif du point de vue comptable.

Sur l'ensemble de l'année, les produits représentent CHF 25'126.95 et les charges y compris amortissement totalisent CHF 24'616.13, ce qui produit un bénéfice net de CHF 510 80

Les amortissements équivalent à CHF 4'220.00 et comprennent 10 % du montant des toiles de couvertures et 20 % des équipements de la Foge.

Les cotisations ont augmenté de manière très réjouissante et atteignent le montant très satisfaisant de CHF 5'530.00

Les locations de la Foge, salle très utilisée de semaine en semaine, offre un bénéfice de CHF 2'736.70 après déduction des frais de fonctionnement et de la rétribution de 25% des locations à la commune de Montreux selon la convention qui nous lie. Un grand merci à Mme. Guex qui gère les locations de semaine en semaine

Le résultat des traditionnelles manifestations tenues en 2022 se présente de la manière suivante :



- La chasse aux œufs (manifestations offerte) ne nous a coûté que CHF 190.65 puisque que diverses pâtisseries ont été amenées généreusement par des participants,
- Le Bal de l'été laisse un déficit de CHF 434.29. Ceci nous semble explicable en raison de notre choix de groupe de musique pour lequel nous avons investi un montant important de EUR 1'800.00. Ce choix sera à rediscuter pour les prochaines éditions.
- La brisolée (manifestations offerte) nous a coûté CHF 1'082.39
- L'ensemble des festivités de Noël (manifestations offertes) nous a coûté CHF 1'277.20 pour l'ensemble du mois de décembre.

Notons également que les gens se montrent particulièrement généreux lors de nos manifestations et laissent volontiers des dons.

Du côté du bilan, les comptes d'actifs et passifs transitoires comportent des factures payées en dehors de l'exercice comptable, des locations du pavillon de la Foge reçues d'avance, ainsi que la rétribution de 25 % sur les locations et la facture des charges du pavillon versée en 2023 à la commune de Montreux.

Enfin, le bénéfice de l'exercice 2022 de CHF 510.82 sera, avec votre consentement, ajouté au capital. »

6 – Rapport des vérificateurs

Monsieur Droguet, 1^{er} vérificateur des comptes, prend la parole pour son rapport :

« Mesdames, Messieurs,

Selon le mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2022 en date du 21.03.2023 en compagnie de Mme. Karine Aymonier et M. Samuel Roch.

Nous avons pu consulter toutes les pièces comptables demandées et nous avons effectué des pointages sur les différents comptes et les avons trouvés exacts.

Nous nous plaignons à relever l'exactitude des comptes présentés et remercie la caissière pour son travail.

En vertu de ce qui précède, nous proposons à l'assemblée :

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2022 ainsi que le bilan au 31 décembre 2022
2. de donner décharge à la caissière ainsi qu'au comité pour leur gestion de l'exercice 2022
3. de donner décharge aux vérificateurs et de prendre acte du présent rapport. »

7 – Acceptation des rapports

La discussion est ouverte au sujet des rapports respectivement de la caissière et des vérificateurs.

La parole n'est pas demandée.

Le président demande à l'assemblée de les accepter en levant la main – avis contraire – abstention.

Les rapports du caissier et des vérificateurs sont donc acceptés à l'unanimité.

8 – Élection des vérificateurs

M. Droguet, 1^{er} vérificateur, est désormais libérée de cette tâche. M. Bise devient 1^{er} vérificateur et M. Gonzales, 2^{ème} vérificateur.



M. Bühler est donc élu-(e) vérificateur suppléant, avec les sincères remerciements du comité.

9 – Élection du comité et du président

Le président est heureux de présenter à l'assemblée un comité bien garni cette année encore !

L'an dernier Mme. Elisabeth Aubort avait été chaleureusement remerciée pour ses années de comité alors qu'elle annonçait son départ. Le président souhaite la remercier une fois de plus pour avoir continué à participer aux séances de comité durant l'année 2022 pour le plus grand plaisir des membres du comité !

Le poste de secrétaire était donc à repourvoir lors de la dernière AG. C'est à la suite de quelques discussions et réorganisation que Marie Roch s'est proposée pour reprendre partiellement le post en tant que rédactrice des PV et gestion des courriels. Les autres tâches de secrétariats sont partagées entre les autres membres. Cela étant, une éventuelle candidature dans votre assemblée pour le post de secrétaire serait accueilli bonheurs !

Le président propose donc d'élire le comité avec la composition suivante :

- M. Yannick Guex, vice-président
- Mme. Marie Roch, secrétaire
- Mme. Karine Aymonier, caissière
- M. Gian-Franco La Rosa, membre actif
- Mme. Lene Dupertuis, membre active
- M. Romain Pilloud, membre actif
- Mme. Colette Livers, membre active
- M. Samuel Roch, président

Le comité est élu par acclamation spontanée ! L'assemblée est remerciée pour la confiance témoignée.

10 – Présentation des dossiers traités par le comité en 2022

Voici les différents projets de développement qui concerne notre région, pour lesquels je passerai la parole à la Municipalité afin d'obtenir des informations actuelles s'ils le souhaitent.

Projet de passerelle définitive

Suite à l'appel spontané de l'OFROU, un projet de passerelle définitive au-dessus de l'autoroute a été présenté au comité. Il s'agit d'un projet ambitieux et visionnaire qui supprime par sa géométrie les rampes d'accès à forte déclivité. Ce projet en est à ses tout début et doit donc être étudié, puis passer toutes les étapes ordinaires d'autorisations et de décisions politiques. Il n'est donc pas prévu d'en voir la réalisation aussi vite qu'on pourrait le souhaiter mais c'est très positif de savoir que les choses se mettent en places.

Zone 30Km/h

Le comité souhaite connaître l'état d'avancement de ce projet ainsi que la corrélation de ce projet avec les réflexions de zones 30Km/h sur les Chemins de Forchex / Vignerons ainsi qu'au Chemin du Crépon selon les diverses demandes transmises et les échanges consécutifs courant 2019 et 2020.

Réponse de Monsieur le Municipal Chiaradia :



La réalisation de la zone 30km/h dans la Rue du Bourg est prévue pour 2024 et ultérieurement pour le Chemin de Forchex.

Réaménagement du carrefour de Chailly

Quel est l'état d'avancement de ce projet ? Sa réalisation avait été annoncée aux dernières nouvelles pour 2023-2024, qu'en est-il ?

Au-delà du souhait partagé par le comité de fluidifier le trafic général sur ce tronçon, une problématique supplémentaire ajoute d'important désagréments aux habitants du Bourg, il s'agit de la durée du feu vert pour sortir du village de Chailly qui, au mieux, laisse passer trois voitures. Ceci apporte des congestions de trafics inadmissible au sein du Bourg aux heures de pointe. Nous avons déjà porté à la connaissance de la Municipalité cette problématique mais les habitants ont maintenant grand besoin de solutions.

Réponse de Monsieur le Municipal Chiaradia :

Un préavis au sujet du réaménagement du carrefour de Chailly devrait être présenté au conseil communal d'ici à la fin de l'année 2023. Une complexité liée à la trajectoire des bus est à souligner.

La problématique des feux est connue mais aucune solution n'est envisageable immédiatement en raison de l'obsolescence du système de feux existant.

La Foge

Nous souhaitons connaître la planification des travaux prévus à la Foge pour l'agrandissement du bassin et autre modification et quelles peuvent en être les éventuelles conséquences sur les locations du pavillon les weekends.

Réponse de Monsieur le Municipal Walther :

Après le budget voté par le conseil communal en 2020, l'entrée en force du permis qui est désormais effective, la gestion des hausses de coût des matières premières et la signature des contrats avec les entreprises qui est en cours, les travaux doivent débuter en automne 2023.

Les Grands Prés

Ce projet était au cœur de l'actualité communale, il va de soit que les enjeux dépassent le seul village de Chailly, mais puisque qu'il est situé sur la superficie de l'association, le comité souhaite pouvoir donner des informations actuelles, notamment au sujet de l'initiative « Sauver les Grands-Pré ». Le président remercie donc la Municipalité de bien vouloir éclairer le comité à ce sujet.

Monsieur Blaser, en excusant son absence de ce soir, a demandé de transmettre une prise de parole qu'il a envoyé et que le président lit en son nom :

« Mesdames et Messieurs,

Selon l'initiative populaire " Sauvez les Grands Prés " qui demande d'en faire une zone de verdure, je m'adresse aux autorités afin que dans ce contexte il soit aussi étudié et rajouté la création de " jardins potager familiaux « . Ceci n'existant pas sur le territoire de la commune de Montreux à ce jour. Avec mes remerciements. Marcel Blaser. »

Réponse de Monsieur le Municipal Walther :

Plusieurs démarches sont menées en parallèle notamment le traitement des oppositions et recours au projet, la procédure liée à l'initiative « Sauvez les Grands Prés » et le vote à venir à ce sujet par



le conseil communal le 5 avril prochain. Si l'initiative est refusée par le conseil communal, la population sera appelée aux urnes le 18.06.2023.

Sortie du village côté Blonay

La volonté est de créer du stationnement à la sortie du village côté Blonay, mais le terrain est situé sur la commune de Blonay – St-Légier.

La procédure d'échange de terrain avec la Commune de Blonay – St-Légier est en cours et avance bien avec l'espoir de voir le projet pour la fin d'année 2023.

Extinction de l'éclairage public

La Municipalité informe l'assemblée qu'une phase test de l'extinction de l'éclairage public dans des zones prédéfinies entre 23h00 et 5h00 est prévue pour plusieurs mois à partir de l'été 2023. Un contact sera pris avec le comité pour en définir les détails.

VMCV

Monsieur le Municipal Chiaradia informe que la cadence de la ligne 204 est passée aux 10 minutes et qu'une amélioration de l'offre en soirée est encore à venir.

11 – Propositions individuelles

Monsieur Blaser, excusé ce soir, a envoyé une intervention au comité que le président lit à l'assemblée :

Il demande en substance qu'en cas d'acceptation de l'initiative Sauvez les Grands Prés, la municipalité profite de l'obligation de créer une zone de verdure pour y installer des jardins familiaux à l'attention des habitats. Il n'en existe selon lui pas suffisamment sur la commune, voire pas du tout.

Réponse de la Municipalité : il est pris note de la demande tout en rappelant les installations et projets déjà existants sur la commune. La Municipalité encourage la réalisation de projets portés par des milieux associatifs plutôt que de les initier elle-même.

La parole est donnée à Monsieur René Blanc : Monsieur Blanc tempère la problématique des feux au carrefour qui ne lui semble pas primordiale, voir bénéfique en vue de diminuer le transit sur la Rue du Bourg.

Il déplore que les places à durée limitée à 1 heure dans la Rue du Bourg ne soit pas prolongée à 3 heures comme dans le reste du village.

La parole est donnée au syndic Olivier Gfeller : Il rappelle ses attachements aux villages Montreusiens et apprécie la diversité des animations qui y sont proposées. Il salue l'engagement bénévole du comité et des personnes qui l'entourent. Il est particulièrement sensible à l'attention qui est remise aux jeunes gymnastes de la part du comité et ne connaissait pas cette tradition. Enfin il évoque la venue des élèves du collège de Chailly pour les chants de Noël et souhaite que cette belle tradition perdure.

Madame Dayer, Monsieur Blanc et Monsieur Buhler prennent successivement la parole au sujet du projet de la maison de la sécurité prévue à Baugy. Ils soulèvent les problématiques et questionnements liés à l'état actuel du projet, à la destination initialement sportive de la parcelle concernée, à la



surcharge de trafics potentielle, au déroulement du 2^{ème} atelier participatif faisant suite au premier qui a déjà eu lieu, et à la prise en main de cette question par le comité de l'association.

Monsieur le Municipal Caleb Walther réponds aux points soulevés de la manière suivante : le canton de Vaud a validé l'intérêt public prépondérant pour ce projet, ce qui rend possible l'affectation de la parcelle a ce projet malgré le régime actuel des zones réservées. Bien que pas encore finalisé, le projet a le soutien de la commune qui est attentive à ce que l'ASR puisse avoir des locaux adaptés à ses multiples besoins et qui considère l'emplacement pertinent également pour accueillir le service de sapeurs-pompiers. Il rappelle aussi la volonté de créer un DOJO au sein de la maison de la sécurité répondant à un réel manque sur la commune et donnant un aspect sportif au projet certes réduit mais tout de même à considérer.

La parole est donnée à Monsieur Gaëtan Dumont qui apporte les salutations du village de Chernex et présente une année 2023 riche en projets avec premièrement le 1^{er} aout officiel de la commune puis la traditionnelle Fête au Village menée par un deuxième comité de 15 personnes qui aura lieu les 7, 8, 9 et 10 septembre 2024 sur le thème Western.

La parole n'est plus demandée.

- Avant de clore cette assemblée générale, le président informe que le bar est à la disposition de l'assemblée et les boissons sont bien sûr offertes. Le service sera assuré par l'équipe du Boulodrome de Chailly que l'assemblée remercie chaleureusement.

La séance est close à 21h03.